

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de la commune de Reyssouze
en date du 22 septembre 2023

Date de convocation : 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Reyssouze, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de Mme PELUS Agnès, Maire de la commune.

Membres présents : AYRAULT Joanie, AUDARD Rachel, CLAIR Agnès, FAUSSURIER Romain, GAMBIN Geoffrey, LUSSIANA Christian, PELUS Agnès, MESSON Françoise, MONIN Thierry et THIEBAUT Caroline, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absentes excusées ayant donné mandat de vote : Mme CHARON Carole a donné pouvoir à M. AYRAULT Joanie, Mme COLLIN Valérie a donné pouvoir à Mme CLAIR Agnès.

Membres absents excusés : MM. DESMARIS Sébastien et BERT Cédric.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme CLAIR Agnès est désignée pour exercer cette fonction.

Ordre du jour de la séance :

- Actualisation des tarifs de location de tables et bancs pour l'extérieur
- Approbation du marché de travaux de voirie,
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Attribution du marché de travaux de voirie – Année 2023

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le programme de travaux « Voiries 2023 » a été étudié ces derniers mois par la Commission « Voirie ». Un tour de la commune a été réalisé afin de déterminer les voiries à entretenir.

La commune a lancé une consultation au terme de laquelle trois entreprises ont déposé des propositions tarifaires :

* Devis SOCAFL (Crottet)	172 440,00 € HT
* Devis COLAS (Charnay-les-Mâcon)	132 229,50 € HT
* Devis DE GATA (Charnay-les-Mâcon)	140 427,00 € HT

M. Christian LUSSIANA présente aux membres du Conseil Municipal une synthèse des propositions tarifaires et techniques des différents prestataires.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une proposition tarifaire et de l'autoriser à signer le devis correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de retenir la proposition financière de l'Entreprise COLAS – 337 Chemin des Jonchères – 71850 CHARNAY-LES-MACON pour un montant de 132 229,50 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer le devis correspondant ainsi que tous documents relatifs au présent dossier.

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Mme le Maire présente le tableau des emplois permanents de la collectivité aux membres du Conseil Municipal.

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u>			
Adjoint administratif	C	2	35 heures - Agent titulaire
			14 heures - Agent non titulaire
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique	C	2	35 heures - Agent titulaire
			17,5 heures en CDD - Agent non titulaire

A ce jour, il y a lieu de modifier le tableau des emplois actés par délibération du 7 novembre 2020, à savoir la durée hebdomadaire de service pour l'emploi d'adjoint technique, de catégorie C, non titulaire à temps partiel, ayant pour missions l'entretien des locaux communaux.

Depuis 2020, le temps de service a été estimé à 10 heures hebdomadaires pour la réalisation de ces tâches, certaines n'étant plus effectuées par l'agent comme le nettoyage des vitres de différents locaux.

De ce fait, le tableau des effectifs doit être ajusté afin de correspondre au contrat de l'agent contractuel.

Compte tenu de ce qui précède, Mme le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u>			
Adjoint administratif	C	2	35 heures - Agent titulaire 14 heures - Agent non titulaire
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique	C	2	35 heures - Agent titulaire 10 heures en CDD - Agent non titulaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de modifier le poste d'adjoint technique contractuel ouvert à 17,5/35^e heures hebdomadaires pour le porter à 10/35^e heures hebdomadaires,
- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Questions diverses

- PLUi :

Christian LUSSIANA fait un point d'étape du dossier. Suite aux différentes réponses apportées par les collectivités aux demandes des P.P.A., le Cabinet VERDI a donné son avis et la Communauté de Communes Bresse & Saône a fait suivre les réponses aux institutions publiques. Si toutes les précisions apportées sont acceptées, l'approbation du PLUi peut être envisagée d'ici la fin d'année.

- Lagunage :

Les travaux de curage des lagunes ont été effectués sur un peu plus de deux semaines, dans de bonnes conditions. Il est toujours attendu la réponse du SIVU de Pont de Vaux et de la commune de Pont de Vaux aux courriers envoyés sollicitant le raccordement d'une partie du réseau des Quatre Vents pour un traitement des eaux usées de la commune sur la STEP.

- Projet Point d'Apport Volontaire unique :

Christian LUSSIANA propose plusieurs projets pour un lieu unique de stockage. Il y aurait la possibilité d'installer une caméra sur panneaux photovoltaïques. Il pourrait être envisagé 8/9 bennes pour emballages, 4 pour le verre, 2 pour les papiers/magazines.

Mme le maire questionnera la Communauté de Communes pour obtenir un fond de concours pour cet appel à projet.

Les élus sont appelés à réfléchir sur le lieu de projet pour le prochain Conseil Municipal.

- Aménagement du cimetière :

L'abri prévu a été réalisé par l'entreprise TISSOT. Un panneau d'affichage sera installé prochainement, ainsi qu'un réservoir pour les bidons d'arrosage.

- Actualisation des tarifs de location de tables et bancs

Mme le Maire informe l'Assemblée que la commune possède quelques tables (planches de 4 mètres avec tréteaux) ainsi que des bancs.

La commune est de plus en plus souvent sollicitée par des administrés pour la mise à disposition de ce matériel.

Mme le Maire propose donc de fixer la mise à disposition de ce matériel sur les bases suivantes :

Table 4m + tréteaux : 4 €

2 bancs 4m : 2€

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

La séance est levée à 22h00.

Observations :

Néant

La Secrétaire de séance,

Agnès CLAIR



Le Maire,

Agnès PELUS